

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Mes missions ont un sens, mon vote aussi

AU CST

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Je vote CGT

>> POUR DES REPRÉSENTANT.ES
QUI INTERVIENDRONT :

- Pour de meilleures conditions de travail ;
- Sur l'organisation et le fonctionnement des services publics (restructurations, transferts, privatisations, temps de travail...);
- Sur les enjeux liés aux effectifs, à l'emploi et aux qualifications ;
- Sur le régime indemnitaire (RIFSEEP...);
- Sur la formation professionnelle, l'insertion et la promotion de l'égalité entre les agent.es ;
- Sur la négociation des lignes directrices de gestion (LDG) ;
- Sur les conditions de travail incluant l'hygiène et la sécurité ;
- Sur l'engagement de l'employeur en matière de réduction des risques psychosociaux (RPS), de protection sociale complémentaire et d'action sociale.

>> POUR DES REPRÉSENTANT.ES
...EN F3SCT QUI AGIRONT POUR
MES CONDITIONS DE TRAVAIL ET
DE SÉCURITÉ

- Le nombre d'élu.es CGT en CST détermine le nombre de représentant.es CGT en F3SCT.

AGENTS CONTRACTUELS :

LA CGT RESTE VOTRE SOUTIEN
AU QUOTIDIEN !

- Agents contractuels : La CGT reste votre soutien au quotidien !
- Même si nous ne présentons pas de liste pour la CCP, la CGT ne laisse aucun agent de côté.

• Titulaires ou contractuels, syndiqués ou non : vous avez des droits, nous sommes là pour les défendre !

• Au-delà des instances sièges par sièges, la CGT agit au quotidien pour l'ensemble du personnel :

• Au CST : Nous portons vos revendications sur les conditions de travail, le temps de travail, les primes et la santé au travail.

• Au quotidien : Nous vous accompagnons dans vos démarches, la défense de vos contrats, la revalorisation de vos rémunérations et vos besoins de formation.

BESOIN DE CONSEILS, D'AIDE OU D'INFORMATION ?

Que vous soyez syndiqué(e) ou non, les militants CGT restent à votre écoute et à vos côtés à chaque étape de votre parcours.

À LA CAP

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Je vote CGT

>> POUR DES REPRÉSENTANT.ES
QUI AGIRONT SUR LES SUJETS
QUI ME CONCERNENT ET QUI
M'ACCOMPAGNERONT POUR :

- Obtenir la révision de mon entretien professionnel ;
- Accéder au temps partiel ;
- Faire respecter mon droit à la formation ;
- Faire valoir mes droits en cas de maladie professionnelle ou d'accident du travail ;
- Faire valoir mes droits en cas de procédure disciplinaire.

... POUR DES REPRÉSENTANTS
FORMÉS AUX COMITÉS MÉDICAUX
ET DISCIPLINES

- Au conseil médical en cas d'accident de service, de maladie professionnelle ou pour les congés liés à mon état de santé (CLM, CLD) ;
- Devant le conseil de discipline ;
- Une gestion collective des carrières plus adaptée ;
- La prise en compte réelle de la pénibilité.

CAP B

RASSEMBLÉS POUR VOS DROITS

L'unité syndicale au service de chaque agent. En réunissant nos forces sur une liste commune CGT / CFDT, nous mettons en commun nos expertises et nos réseaux pour mieux vous informer, vous conseiller et vous défendre dans vos démarches (promotions, mobilités, révisions d'évaluations).

CD 65



VOTER CGT, C'EST SE FAIRE ENTENDRE
ET GAGNER DE NOUVEAUX DROITS
ENSEMBLE, IMPOSONS LE PROGRÈS SOCIAL

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

LA CGT CD65 REVENDIQUE :

- La revalorisation immédiate du régime indemnitaire pour les plus bas salaire ;
- Le remplacement systématique des absences quel que soit le motif (maladie, maternité, temps partiel, absences syndicales, ...);
- Le maintien des services départementaux au plus près des citoyen.nes et un service égalitaire pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire ;
- Une réelle démocratie interne par la prise en compte de l'expertise et de l'expérience des agent.es lors des réorganisations ;
- La révision des règles de gestion du temps partiel ;
- La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : à travail de valeur égale, salaire et traitement égal ;
- L'arrêt de toute forme d'externalisation des missions ;
- La création de postes en correspondance avec la démographie départementale et les nouveaux besoins générés, en particulier les personnes âgées et la protection de l'enfance ;
- Le mise en conformité du CIA ;
- Une prime spéciale pour les agent.es qui ne peuvent pas télétravailler ;
- La participation des agent.es à l'organisation du travail pour lutter contre la souffrance au travail ;
- Le respect systématique des préconisations médicales et leurs compensations en cas d'absences, pour mettre un terme aux situations de souffrance au travail ;
- L'exigence d'une vraie culture de prévention des risques ;
- Une approche globale de la santé prenant mieux en compte les conditions de travail et l'usure professionnelle ;
- Une médecine professionnelle et préventive indépendante dotée de moyens à la hauteur des besoins et des enjeux ;
- La reconnaissance de la pénibilité de certains emplois en lien avec les personnes concerné.es ;
- L'attribution du Complément de Traitement Indiciaire (Séjour de la santé) pour tous.tes les agent.es de la Solidarité afin d'inclure les oublié.es ;
- Des ratios à 100 % pour les promotions et les avancements de grade ;
- L'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire à tous les personnels de la protection de l'enfance ;
- La priorisation des candidatures internes sur les postes vacants ;
- Le respect de la priorité pour les agents titulaires ;
- L'augmentation des moyens des services RH afin de permettre de réels accompagnements de carrières ;
- L'augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant à 10 € avec une participation employeur de 6 € ;
- L'augmentation de la participation employeur au contrat de santé et de prévoyance à au moins respectivement 30 € et 50 % pour les plus bas salaire ;
- La gratuité des repas pour les agents des collèges ou a minima, au prix des denrées soit 2,80 € ;
- L'augmentation des indemnités d'astreinte sur une base de 300 €/semaine ;
- La titularisation de tous.tes les contractuel.les en catégorie C et l'augmentation des formations et des aménagements en vue du passage des concours pour les contractuel.les des catégories A et B ;
- La CGT CD 65 utilisera les commissions consultatives paritaires pour faire reconnaître la nature permanente des emplois occupés par les contractuels et obtenir leur titularisation ;
- La CGT CD 65 revendique pour CASC (Comité d'Actions Sociales et Culturelles) créé depuis 2015 ;
- Un budget équivalent à 1% de la masse salariale de la collectivité
- L'accès à la culture pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

MES MISSIONS ONT UN SENS, MON VOTE AUSSI !
ENSEMBLE, IMPOSONS LE PROGRÈS SOCIAL

www.cgxcd65.fr

